Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1973)

Rubrik: Brésil

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ces dernières des médicaments spéciaux pour une valeur totale de 27.000 francs 1.

En outre, le CICR a entrepris des actions spécifiques dans deux pays.

Irlande du Nord

Deux délégués du CICR ont effectué une nouvelle série de visites — la cinquième depuis 1971 — aux divers lieux de détention en Irlande du Nord. Ils se sont ainsi rendus à « Maze Prison », les 18 et 20 juillet, et dans les prisons d'Armagh et de Crumlin Road à Belfast, le 19 juillet.

Les délégués ont pu mener leur mission en toute liberté et se sont entretenus sans témoin avec les détenus de leur choix.

Conformément à l'usage, le rapport de visite a été transmis par le CICR au Gouvernement du Royaume Uni. Celui-ci l'a publié intégralement, comme il l'avait déjà fait pour les séries de visites précédentes, en 1971, et 1972.

Chypre

Afin de faciliter les formalités d'entrée du personnel médical turc à Chypre, le CICR transmet aux autorités de ce pays, à la fin de chaque trimestre, la liste des médecins et infirmières appelés à prendre la relève de leurs collègues à l'hôpital du Croissant-Rouge turc à Nicosie, liste que lui communiquent les autorités turques.

D'autre part, le CICR a reçu l'agrément des autorités chypriotes pour établir à Nicosie une base avancée en vue de la coordination de ses activités de secours dans le cadre de la guerre d'octobre 1973 au Moyen-Orient.

Brésil

AMAZONIE

Du 10 mai au 14 août 1970, le CICR avait envoyé une délégation médicale en Amazonie brésilienne, chargée d'effectuer un relevé des conditions d'existence et de santé des populations indiennes

¹ Cf. Tableau des secours p. 64.

dans différentes régions. Le résultat de cette étude fut publié par le CICR¹ et résumé dans la «Revue Internationale de la Croix-Rouge»².

Suite aux conclusions et aux recommandations de son équipe médicale, le CICR établit un projet d'action à long terme (5 ans), et tenant compte également des plans et des programmes de la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI). Ce projet, qui fut discuté à plusieurs reprises entre le président de la Croix-Rouge brésilienne, le président de la FUNAI et le délégué général du CICR pour l'Amérique latine, fut approuvé par les autorités brésiliennes en 1972.

Aussitôt cette approbation reçue, le CICR se mit en contact avec un certain nombre de pays qui avaient manifesté un intérêt pour le programme, afin d'obtenir la couverture financière nécessaire à sa réalisation. Les Sociétés nationales et Gouvernements de plusieurs pays (République fédérale d'Allemagne, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède et Suisse) ayant manifesté leur intention de soutenir le projet et les principaux obstacles ayant été surmontés, le CICR proposa à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de reprendre cette action et signa en août 1973, avec le président de la Croix-Rouge brésilienne et le président de la FUNAI, une déclaration d'intention (« statement of understanding ») selon laquelle le CICR, promoteur du programme Amazonie, considérait que, désormais, sa responsabilité quant à la bonne marche du programme était dégagée. Ainsi, depuis le 1er décembre 1973, l'action a passé sous la responsabilité du Service des Secours de la Ligue, auguel elle se trouve intégrée.

* *

AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

Au cours de l'année 1973, l'Agence centrale de recherches (ACR) a reçu 60 200 demandes et communications diverses relatives à la recherche des personnes disparues au cours de conflits (voir ci-après) et a expédié 62 600 plis.

^{1 «} Report of the ICRC Medical Mission to the Brazilian Amazon Region, May-August 1970 ». Geneva, October 1970 (ICRC Document D 1168b).

² Voir « Revue Internationale », juin 1971 et mars 1974.